

CAHIER DES CHARGES

Appel à prestataires pour un accompagnement collectif

Cahier des charges

Accompagnement collectif Cayenne –

Structuration - développement - création et mutualisation d'emploi dans les associations culturelles

BGE GUYANE

65 bis rue C. COLOMB, 97300 Cayenne ▲ Tel : 06 94 38 42 59

Fixe : 05 94 20 44 08 ▲ Email : madelaine.frederique.bge@gmail.com

N° SIRET : 410 572 440 00064 ▲ Code APE : 9499Z ▲ N° organisme de formation : 96973018397

Dans le cadre du soutien aux activités d'utilité sociale créatrices d'emplois sur le territoire de Guyane, le Dispositif Local d'Accompagnement, porté par la BGE, a reçu pour mission de favoriser la consolidation économique des structures du territoire développant les activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois.

A cette fin, le DLA souhaite apporter un soutien technique additionnel à ces structures, en leur proposant une session de formation collective sur un thème pouvant intéresser plusieurs structures d'un même secteur d'activité ou confrontées à un même type de difficultés, afin de favoriser une dynamique de mutualisation et de réflexion commune.

1. Présentation de la problématique

1. Présentation du contexte et de la problématique

Les associations représentent un fort taux de développement sur tout le territoire de la Guyane, car elles répondent aux attentes des populations locales. Cependant, les structures associatives de manière générale se trouvent aujourd'hui confrontées à un environnement de plus en plus complexe : mutation de la structuration des financements publics, exigences de professionnalisation des activités et des acteurs, difficulté de mobilisation des bénévoles. Face à la complexité croissante de situations à gérer et à la montée des incertitudes qui les accompagnent, les associations ont des besoins importants d'accompagnement.

Ainsi, le secteur de la culture en Guyane connaît un fort dynamisme et les associations créées dans ce secteur au niveau local représentent 24% du total des associations créées en 2018, chiffre équivalent à ce qui est observé au niveau national. Parallèlement à cela, nous constatons également que les associations culturelles ne représentent que 1.2% des emplois associatifs en Guyane, alors que ce taux est de 2.9% à l'échelle nationale.

Ainsi, ces éléments nous permettent de dégager quelques tendances. En effet, le dynamisme au niveau de la création d'association du secteur traduit de fortes attentes et besoins au sein de la population. Par ailleurs, le faible taux d'emploi au sein de ces structures, reflète un net besoin de professionnalisation afin de répondre aux besoins du territoire. C'est pourquoi le DLA met en place une ingénierie collective à destination des structures du secteur de la culture qui souhaitent pouvoir professionnaliser leur fonctionnement en se lançant dans une démarche de création d'emploi, dans le but de développer leurs activités et ainsi de répondre au besoin des populations.

2. Les besoins d'accompagnement

Cette ingénierie collective a émergé suite au recensement des besoins d'accompagnement effectué par le DLA au contact des structures associatives du secteur culturel. En effet, nos échanges avec ces associations nous ont permis d'observer le travail de terrain effectué par les bénévoles afin de parvenir à proposer aux publics une offre culturelle riche et diversifiée. Nous avons également pu observer dans ce cadre une forme d'essoufflement de la part de certaines structures et un besoin prégnant de créer

BGE GUYANE

65 bis rue C. COLOMB, 97300 Cayenne ▲ Tel : 06 94 38 42 59

Fixe : 05 94 20 44 08 ▲ Email : madelaine.frederique.bge@gmail.com

N° SIRET : 410 572 440 00064 ▲ Code APE : 9499Z ▲ N° organisme de formation : 96973018397

des emplois pour parvenir à développer leurs activités. Cela étant, devenir employeur pour une structure associative nécessite une stratégie, une structuration, ainsi que des connaissances et compétences spécifiques permettant non seulement la création, mais aussi la pérennisation des emplois créés.

Dans ce cadre, cette ingénierie aura pour ambition d'accompagner des associations du secteur culturel dans une démarche de structuration du projet de création d'emploi, dans leur professionnalisation en tant que futurs employeurs, ainsi que dans une réflexion commune en terme de possibilités offerte par la mutualisation des emplois dans ce secteur d'activité spécifique.

Il s'agira d'une formation « pratique » qui doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les ambitions de développement de mon association à moyen terme ?
- Quels besoins en découlent en terme de ressources humaines ?
- Quelles sont les obligations en terme de réglementation ?
- Quelle gestion administrative mettre en place en vue de la création d'emploi ?
- Quelle stratégie mettre en place afin de pérenniser le ou les emplois créés ?
- Quels investissements matériels seront nécessaires ?
- Quelles sont les possibilités offertes sur le territoire en terme de formation de futurs salariés ?
- Qu'implique la fonction employeur ?
- Comment aborder la problématique du sourcing sur le territoire ?
- Comment limiter les risques de turn-over sur des postes potentiellement exigeants en terme de volume horaire notamment ?
- Quels sont les différents recours permettant la mutualisation des postes entre associations culturelles ?
- Quels sont les avantages/inconvénients à la mutualisation ?
- Etc.

Précisons que les associations qui s'inscrivent à cet accompagnement collectif présentent des avancées, des structurations, des attentes et des volontés différenciées, ce qui requiert des accompagnements personnalisés et donc des **phases individuelles**.

2. Présentation de la mission d'accompagnement

Le Dispositif Local d'Accompagnement souhaite mettre en place un accompagnement collectif, assuré par un prestataire, à destination de structures concernées selon les modalités suivantes :

1. Durée et modalités de l'accompagnement

L'intervention devra se dérouler avant le **31 décembre 2019**

Les options proposées aux associations seront les suivantes :

BGE GUYANE

65 bis rue C. COLOMB, 97300 Cayenne ▲ Tel : 06 94 38 42 59

Fixe : 05 94 20 44 08 ▲ Email : madelaine.frederique.bge@gmail.com

N° SIRET : 410 572 440 00064 ▲ Code APE : 9499Z ▲ N° organisme de formation : 96973018397

- **10 associations participantes**, préalablement positionnés par nos partenaires ou la BGE (2 personnes maximum par association).
- Déroulé de la formation **en journée ou en soirée**, pour s'adapter aux contraintes professionnelles des bénéficiaires.
- L'accompagnement comprendra ainsi **entre 4 et 5 jours d'interventions**. (La répartition finale et le calendrier seront ajustables en fonction du nombre d'associations inscrites et des besoins recensés), **comportant un minimum de 2 heures d'accompagnement individuel par association**.

2. Objectifs de l'intervention

L'objectif global de la formation est de permettre aux associations d'acquérir les étapes, les méthodes et les outils qui permettront de mieux appréhender la création de poste au sein de leur organisation. Dans ce cadre, un regard particulier sera porté sur la question de la structuration du projet de création d'emploi en vue non seulement de créer mais aussi de pérenniser le ou les emplois créés. De plus, il sera également nécessaire d'apporter des éléments structurant quant à la question de la fonction employeur aussi bien en terme de recrutement, d'accueil, de formation, sans omettre un rappel des questions légales et réglementaires autour de l'emploi. Pour finir, un focus sera réalisé sur la question de la mutualisation d'emploi entre les structures, ce qui permettra aux participants d'envisager concrètement un tel projet et d'en évaluer la faisabilité.

Enfin, cet accompagnement devra aussi **permettre d'une part, de détecter les associations qui auraient besoin d'un accompagnement approfondi** sur un sujet précis et qui de ce fait, devraient bénéficier d'une ingénierie individuelle. D'autre part, l'accompagnement devra aussi permettre de **jauger l'intérêt, l'adhésion des associations pour ce type de prestation, de recueillir leurs attentes sur la thématique traitée en vue de donner une suite à cette première ingénierie**.

3. Thématique de l'intervention

Les thèmes suivants devront être abordés lors de cette ingénierie :

❶ Structuration et formalisation du projet emploi

- Le projet associatif au regard du projet de création d'emploi ;
- Quelles ambitions et orientations stratégiques en vue de la création d'emploi ?
- Le modèle socio-économique de ma structure en vue de la création d'emploi ;
- Quelle articulation envisager entre les RH bénévoles et salariées ?
- Les évolutions nécessaires en terme de gestion administrative au sein de ma structure - Comment évaluer un budget – réaliser un plan comptable – quel outillage – Quels investissements matériels sont nécessaires ?
- Quel poste, quelles tâches ? Etablir une fiche de poste et la mettre en parallèle de la nomenclature des métiers de Pôle Emploi ;
- Quel type de contrat ? les contrats aidés...

BGE GUYANE

65 bis rue C. COLOMB, 97300 Cayenne ▲ Tel : 06 94 38 42 59

Fixe : 05 94 20 44 08 ▲ Email : madelaine.frederique.bge@gmail.com

N° SIRET : 410 572 440 00064 ▲ Code APE : 9499Z ▲ N° organisme de formation : 96973018397

- Quelles sont les pratiques en cours sur le marché de l'emploi au niveau local dans le secteur ?
- Comment professionnaliser les rapports partenariaux et développer des fonds en vue notamment de la pérennisation des postes ?

② La fonction employeur et ses implications

- Connaissance des règles élémentaires du droit du travail - les obligations légales en matière d'embauche et de gestion de l'emploi salarié (Code du travail, Convention collective appliquée...);
- Clarifier la question de qui porte la fonction employeur dans les structures ? (Dirigeants bénévoles, dirigeants salariés ?)
- Accompagner la prise de conscience des dirigeants vis à vis de leurs responsabilités en tant qu'employeur ;
- Quelle organisation interne et processus RH mettre en place pour maîtriser l'emploi au sein de ma structure ?
- Comment aborder la problématique du sourcing des RH dans le contexte local ;
- Comment accueil, intégrer et évaluer les besoins d'accompagnement d'un nouveau salarié ?
- Quels leviers actionner afin de limiter les risques de turn-over ? Environnement de travail, conditions de travail et climat social ;
- Quelles est l'offre de formation présente sur le territoire ?

③ Focus les possibilités offertes par la mutualisation des emplois et ce que cela implique

- Aborder les différentes possibilités permettant la mutualisation de l'emploi :
 - GE
 - GEIQ
 - Bureau de production
 - Professionnel indépendant
- Aborder les possibilités offertes sur le territoire en terme de mutualisation de l'emploi ?
- Définir les postes qui peuvent être mutualisés le plus « facilement » - postes techniques, pédagogiques ou d'intervention artistique par exemple.
- Existe-t-il des projets communs entre les structures qui permettent d'envisager une mutualisation vertueuse ?
- Quel est le degré d'interconnaissance des structures souhaitant mutualiser ? Fonctionnent-elles de la même façon, notamment en terme de prise de décision et de circulation de l'information ?
- Prendre la juste mesure des coûts et intégrer le fait que la mutualisation représente plus un apport en terme de professionnalisation qu'en terme de réduction des coûts.

Cette liste est non exhaustive et le prestataire pourra, l'agrémenter d'autres points qu'il serait pertinent d'aborder. De même, les modules pourront évoluer en fonction des besoins recensés lors de l'inscription des associations.

BGE GUYANE

65 bis rue C. COLOMB, 97300 Cayenne ▲ Tel : 06 94 38 42 59

Fixe : 05 94 20 44 08 ▲ Email : madelaine.frederique.bge@gmail.com

N° SIRET : 410 572 440 00064 ▲ Code APE : 9499Z ▲ N° organisme de formation : 96973018397

4. Contenu de l'action et prescriptions méthodologiques

L'intervention aura un caractère très opérationnel. Pour cela, **les points cités ci-dessus doivent-être explicités en détail**, la méthodologie de travail s'appuiera **sur des exemples concrets et abordables** et aussi, **laissera une large place à la mise en pratique.** Au terme de la formation, les participants auront en main **des documents résumant l'essentiel de l'accompagnement (mémento).**

A ces documents, devront s'ajouter des outils concrets et opérationnels tels que **des documents types (ex. fiches de poste, affichages obligatoires, plan comptable, etc.)** et **des outils méthodologiques types (méthodologie de définition de projet au regard de la création d'emploi, méthodologie de construction de fiches de postes, etc.).**

5. Bilan de l'accompagnement

Le prestataire produira un compte rendu du travail réalisé en faisant des focus sur :

- Les associations accompagnées,
- Les thématiques abordées et le détail de ces dernières,
- Les outils créés
- Les problèmes rencontrés par les structures,
- Les préconisations,
- Etc.

3. Modalités de remise de la proposition

Le prestataire élaborera une proposition d'intervention sur les thématiques développées précédemment.

Le prestataire prévoira également des outils de suivi et de restitution de l'accompagnement.

La mission sera évaluée au moyen d'indicateurs tels que le temps passé et les délais de mise en œuvre de l'accompagnement, les types de contacts rencontrés, les difficultés et les résultats ...

Les propositions seront adressées **par mail ou par courrier** au Dispositif Local d'Accompagnement avant le **9 novembre 2019**.

Le Générateur

65 bis rue C. COLOMB

97 300 Cayenne

Fixe : 0594 20 44 08

Mobile : 0694 38 42 59

Mail : madelaine.frederique.bge@gmail.com

Elles comporteront :

- Une note méthodologique répondant aux différents points du cahier des charges.
- Le détail du nombre de journées et les coûts afférents pour chaque étape de l'accompagnement (englobant les frais de déplacement et de séjour).

BGE GUYANE

65 bis rue C. COLOMB, 97300 Cayenne ▲ Tel : 06 94 38 42 59

Fixe : 05 94 20 44 08 ▲ Email : madelaine.frederique.bge@gmail.com

N° SIRET : 410 572 440 00064 ▲ Code APE : 9499Z ▲ N° organisme de formation : 96973018397



Le DLA est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Guyane
avec le Fonds Social Européen



- Un calendrier prévisionnel de réalisation de l'intervention.
- Les compétences mises à disposition pour le déroulement de la mission.

Nous précisons que la TVA n'est pas applicable en Guyane Française

BGE GUYANE

65 bis rue C. COLOMB, 97300 Cayenne ▲ Tel : 06 94 38 42 59

Fixe : 05 94 20 44 08 ▲ Email : madelaine.frederique.bge@gmail.com

N° SIRET : 410 572 440 00064 ▲ Code APE : 9499Z ▲ N° organisme de formation : 96973018397